

Tableau n°66 du Code de la sécurité sociale - Tableaux maladies professionnelles

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

Notre analyse

Le tableau n°66 concerne la rhinite et asthmes professionnels. Ce tableau de maladie professionnelle fixe les conditions que le salarié doit remplir pour que sa maladie soit présumée d'origine professionnelle.

Tableau n°66 du Code de la sécurité sociale - Tableaux maladies professionnelles

Rhinite et asthmes professionnels

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Tableau de maladie professionnelle n°66 : Rhinites et asthmes professionnels

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Maladie professionnelle : les démarches à effectuer

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les maladies professionnelles - guide d'accès aux tableaux du régime général et du régime agricole de la Sécurité sociale

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)